

## EPREUVES OUVERTES REGIONALES en salle Benjamins 2 / Minimes

Samedi 15 décembre 2012

Salle Marie Curie - 6, rue Pierre de Coubertin – 60 180 Nogent/Oise

### CIRCULAIRE TECHNIQUE

**Epreuves individuelles pour les Benjamin(e)s 2 (nés en 1999) et Minimes (nés en 1997-1998).  
Limitation à 3 épreuves au maximum par athlète.**

#### Programme :

**BEF 2:** 50m - 50mHaies (65cm) - 1000m - 2000m Marche - Hauteur - Longueur - Triple Saut - Perche - Poids  
**BEM 2:** 50m - 50mHaies (76cm) - 1000m - 2000m Marche - Hauteur - Longueur - Triple Saut - Perche - Poids  
**MIF :** 50m - 50mHaies (76cm) - 1000m - 2000m Marche - Hauteur - Longueur - Triple Saut - Perche - Poids  
**MIM :** 50m - 50mHaies (84cm) - 1000m - 3000m Marche - Hauteur - Longueur - Triple Saut - Perche - Poids

#### Inscriptions et confirmations:

**Engagements libres en ligne sur le site de la LPA du L.3 au J.13 décembre**, puis confirmation au secrétariat pour les courses au plus tard 30 minutes avant l'heure indiquée sur l'horaire et confirmation sur place pour les concours.

**PAS D'ENGAGEMENTS SUR PLACE.**

**NOUVEAU : Néanmoins, pour ne pas pénaliser les athlètes, un droit à l'erreur d'un athlète par club sera toléré par le secrétariat mais au-delà, un droit de 15€ par athlète sera réclamé sur place.**

**Chaque club participant devra fournir 1 juge + 1 juge supplémentaire par tranche de 10 athlètes.**

**NOUVEAU : Attention ! Les clubs doivent préalablement engager en ligne sur le site de la LPA leurs juges au même titre que les athlètes.**

Confirmation de présence du jury sur place entre 14H00 et 14H30.

#### Modalités techniques :

Ouverture de la salle, confirmation au secrétariat et constitution du jury à 14H00. Début des épreuves à 15H00.

Les horaires sont donnés à titre indicatif et pourront être modifiés en fonction du nombre d'athlètes confirmés.

Courses et concours de niveau selon le bilan 2012.

Pour les concours L/TS/Pds : 3 essais pour tous.

Pour les sauts en Hauteur et à la Perche : Règlement Equip'athlé (8 essais maximum par athlète. Si le 8° est réussi, il est accordé une tentative à une hauteur supérieure jusqu'au 1° échec).

**Valérie PASQUIER – CSO LPA**